

N°	MOIS	ANNEE
03	JUIN	2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt et un, le 8 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

**Étaient présents** : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE  
Mme COURREGÉ, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT,  
Mme GIMENO

**Était absente excusée** : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

**Était absente** : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	1 <sup>er</sup> juin 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	1 <sup>er</sup> juin 2021

### **Objet: Demande auprès du département de la création d'un carnet, de sa mise à jour et la réalisation de travaux d'entretien pour l'église Saint Eparche dans le cadre du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le règlement du dispositif départemental des Yvelines en faveur de l'entretien du patrimoine rural

Vu le projet de réalisation d'un diagnostic sanitaire de l'église Saint Eparche

Considérant qu'il est important d'entretenir les édifices patrimoniaux historiques, recensés par le Département des Yvelines en tant que patrimoine culturel appartenant aux communes et plus particulièrement de l'église Saint Eparche entrant dans ce patrimoine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré **14 voix POUR**

Approuve le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'édifice concerné ainsi que la réalisation de travaux d'entretien :

- Donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'église Saint Eparche et des éventuelles prestations supplémentaires, dont le montant est estimé au maximum à 15 000 € TTC
- Donne son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC
- Donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé au maximum à 30 000 € TTC/an
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations TTC plafonnée selon les modalités du dispositif concerné
  - à 8 000 € d'aide pour la création d'un carnet d'entretien
  - à 4 000 € d'aide pour la mise à jour du carnet
  - à 15 000 € d'aide pour la réalisation de travaux d'entretien
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision

- Dit que la dépense se fera au chapitre 11 article 61522 et la recette au chapitre 74 article 7473
- Dit que les dépenses et recettes de 2022 seront inscrites au prochain BP

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire  
Marie-Christine CHAVILLON